MAIRIE DE CHATEAUNEUF-MIRAVAIL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.
Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.
Convocation en date du 07/03/2025
Nombre de membres en exercice : 6
Présents : 6

Monsieur le Maire rappelle le compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2025, lequel est adopté à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion du budget principal dressé par Madame le Comptable du Trésor pour l'exercice 2024, dont le résultat est le suivant :

Section de Fonctionnement :	excédent de :	115 058.77 €
Section d'Investissement :	déficit de :	56 957.96 €
Le résultat global 2024 est de :	**excédent de :**	**58 100.81 €.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du budget principal de l'exercice 2024 de Madame le Comptable du Trésor selon les éléments indiqués ci-dessus.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET PRINCIPAL.

Le Compte de Gestion 2024 établi par Madame le Comptable du Trésor de la Commune a été adopté **précédemment.**
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 du budget principal dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Gestion 2024 dressé par Madame le Comptable du Trésor, soit :

- Section de Fonctionnement :	excédent de :	115 058.77 €
- Section d'Investissement :	déficit de :	56 957.96 €
Le résultat global 2024 est de :	**excédent de :**	**58 100.81 €.**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Roger SIRI, 1er Adjoint assure la Présidence et invite l'assemblée à délibérer.
Le Conseil, par 5 voix POUR, approuve le Compte Administratif 2024 du budget principal, conforme aux écritures du Compte de Gestion 2024, selon les éléments ci-dessus.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire de retour dans la salle assure la Présidence et rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2024 soit :

- Section de Fonctionnement :	excédent de :	115 058.77 €
- Section d'Investissement :	déficit de :	56 957.96 €
Le résultat global 2024 est de :	**excédent de :**	**58 100.81 €.**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024.
Compte-tenu du déficit d'investissement de 56 957.96 €, des restes à réalisés en dépenses de 13 466.00 € et des restes à réaliser recettes de 33 159.00 €, il y a un besoin de financement 37 264.96 € en investissement.

Compte-tenu de ce déficit d'investissement, il est nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à l'apurement du déficit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 comme suite :**
- **37 264.96 au compte 1068 section investissement pour apurement du déficit ;**
- **le solde soit la somme de 77 793.81 € à l'article 002 du budget, « excédent de fonctionnement reporté ».**

4. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CANINE SISTERONAISE RELATIVE A L'ACCUEIL ET LA GARDE DES CHIENS ERRANTS AVEC L'ASSOCIATION CANINE SISTERONAISE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal que l'adhésion à l'association canine Sisteronaise relative à l'accueil et à la garde des chiens errants ou dangereux.

Monsieur le Maire indique que la cotisation est fixée à 1 € par habitant soit pour l'année 2025, une cotisation de 72 €.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'adhésion de la commune de Châteauneuf-Miravail à l'association canine Sisteronaise, valide le montant de la cotisation sera de 72 € pour l'année 2025, dit que les crédits seront prévus au budget 2025 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Conseil Municipal Budget Primitif et vote subventions 06 avril 18h
- Schéma Directeur d'assainissement voté par le Conseil Communautaire
- Rencontre avec Audrey JOYANT
- Projet rénovation chemin de Boubenc (FODAC)
- Projet réparation barrière sécurité chemin des Liesses (FODAC)
- Projet signalétique urbaine et valorisation des commerces touristiques et agricoles sur la commune (FODAC)
- Projet climatisation et aménagement de la salle de Lange (TV espace de rencontre) afin d'en faire en été un lieu de détente frais pour les personnes âgées (et de rencontre l'hiver pour jouer aux cartes ou passer des moments ensemble)
- Appareils photos PAV : fonctionnent-ils ou non ?
- Vidage des poubelles à cartons : le fait-on faire à Gérald ?

La séance est levée à 19H30.

CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 21 mars 2025
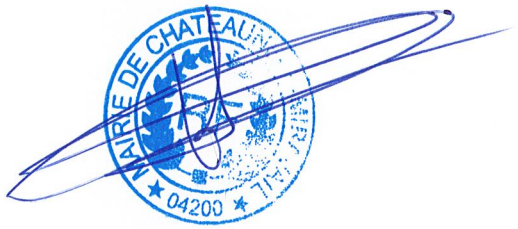
Jean-Philippe MARTINOD